

**SOMMAIRE  
REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE  
ENDURANCE TT  
2025**

<b>OUVERTURE/TITRES .....</b>	<b>ARTICLES 1 / 2</b>	<b>PAGES 2 / 3</b>
<b>ADMINISTRATIF/TECHNIQUES/MOTOS ADMISES.....</b>	<b>ARTICLES 3 / 4</b>	<b>PAGES 3 / 4</b>
<b>ENGAGEMENTS/NUMEROTATION/ORDRE DE DEPART.....</b>	<b>ARTICLE 4</b>	<b>PAGES 4 / 5</b>
<b>DEPART/STANDS/RAVITAILLEMENT/CHANGEMENT D'EQUIPIER .....</b>	<b>ARTICLES 5 / 6 / 8</b>	<b>PAGES 5 / 6</b>
<b>TRANSPONDEURS (RESTITUTION/PERTE) .....</b>	<b>ARTICLE 7</b>	<b>PAGE 5</b>
<b>PENALITES/SANCTIONS/LITIGES .....</b>	<b>ARTICLES 9 / 10 / 18</b>	<b>PAGES 6 / 7 / 9</b>
<b>FIN DE COURSE/OFFICIELS/RECLAMATION.....</b>	<b>ARTICLES 11 / 12 / 13</b>	<b>PAGE 7</b>
<b>SECURITE .....</b>	<b>ARTICLE 14</b>	<b>PAGE 7</b>
<b>CHAMPIONNAT DE France DES REGIONS .....</b>	<b>ARTICLE 15</b>	<b>PAGE 8</b>
<b>CALENDRIER 2025.....</b>	<b>ARTICLE 16</b>	<b>PAGE 8</b>
<b>NUMEROS A L'ANNEE 2 HEURES .....</b>	<b>ARTICLE 17</b>	<b>PAGE 8</b>
<b>CHECK-LIST PILOTES.....</b>	<b>ARTICLE 19</b>	<b>PAGE 10</b>

## REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2025

### 1. OUVERTURE :

Le Championnat de Provence d'Endurance Tout-Terrain se déroulera à partir du 23 mars 2025

#### Le Classement sera établi sur la totalité des manches.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces compétitions est censée connaître le présent règlement.

Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.

Le Championnat de Ligue de Provence est ouvert aux pilotes ayant une licence Inter, NCO ou NJ3C (sous conditions).

### 2. TITRES :

Les titres décernés seront les suivants :

#### 2-1 COURSE de 4 HEURES :

1. Scratch
2. E1
3. E2
4. E3
5. OPEN (cylindrées non homogènes)
6. ESPOIR (125cc maxi, 3 pilotes, uniquement NJ3C, 13 ans révolus)
7. Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (37 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025)
8. Féminine (Toutes cylindrées confondues)
9. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (47 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

#### 2-2 COURSE de 2 HEURES :

1. Scratch
2. Ligue 1 E1
3. Ligue 1 E2
4. Ligue 1 E3
5. Vétéran (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
6. Féminine (Ligue 1)
7. Super Vétéran (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
8. Trophée Ligue 2 scratch

La catégorie Ligue 1 est ouverte aux pilotes Inter, NCO et NJ3C.

La catégorie Ligue 2 en 2025, est ouverte aux pilotes NCO n'ayant pas marqué de points au Scratch Endurance TT 2024 et n'ayant pas été classé dans les 5 premiers d'un championnat de Ligue 2024 d'une autre discipline.

Les pilotes Ligue 2 partiront toujours en 2<sup>ème</sup> vague (voire 3<sup>ème</sup> si grand nombre de Ligue 1), s'ils changent de catégorie (Ligue 1) dans la saison, ils ne marqueront pas de points (de même un Ligue 1 qui deviendrait Ligue 2 en cours de saison ne pourra marquer de points au classement du Trophée Ligue 2).

Les points sont attribués par pilote suivant le barème :

30.25.22.20.18.16.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1 (du premier au vingtième conformément au règlement F.F.M).

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de place de second et ainsi de suite.

#### IMPORTANT :

Les 2 (ou 3) pilotes d'un même équipage doivent pour être classés, être licenciés dans la Ligue de Provence y compris pour la catégorie OPEN

Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée sauf en catégorie open où les cylindrées sont différentes.

En cas de catégories de licences différentes, ils concourront pour le scratch uniquement.

Si dans un équipage, un des pilotes (ou les 2) est licencié à la journée, aucun des 2 pilotes ne marquera de points au Championnat de Ligue.

Pour classer une catégorie au championnat de Ligue, le nombre de participants ou d'équipages doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

### **3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.**

#### **3.1 Contrôle administratif :**

- Leur Licence Valide

Pour les 4 Heures, il est possible d'organiser les équipages avec :

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes
- 3 Pilotes pour la catégorie **ESPOIRS (licenciés NJ3C pour les 3 pilotes → 13 ans révolus le jour de la course)** avec 1 à 3 Motos (jusqu'à 125cc maximum).
- A partir de 15 ans, 2 pilotes cylindrée libre

Pour les 2 Heures, sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.

**A la première épreuve le briefing aura lieu en présentiel puis pour les autres épreuves , il sera dématérialisé sur engage-sports et/ou sur Télégram et devra être lu et accepté par tous les pilotes.**

#### **3.2 Contrôle technique :**

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits.

Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisées ; le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque en restant dans les normes ci-dessous :

**Fond de plaque foncé : numéros clairs**

**Fond de plaque clair : numéros foncés**

. Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

- **Les béquilles latérales et les carénages sont interdits.**
- **Les phares et les feux arrière doivent être masqués par du scotch**
- L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire.
- Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.
- Tous les motocycles doivent être équipés d'au moins un frein sur chaque roue qui fonctionne indépendamment et de manière concentrique avec la roue.
- La tige de frein arrière ne devra pas dépasser de 20mm l'écrou de réglage et devra comporter une protection à son extrémité.
- Un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines.
- Le ou les tuyaux d'échappement devront être conformes au modèle préconisé par le constructeur et être dirigés vers l'arrière.
- Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode « 2 Mètres Max », détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité « niveau sonore des machines ».
- La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu, recouvrant largement les brides de fixation du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris.

- La réparation par soudure des guidons est interdite.
- Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé.
- Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.
- Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses.
- Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).

**Pendant l'épreuve Les machines jugées trop bruyantes (suite à la rupture ou à la destruction de la ligne d'échappement) pendant les essais et les courses seront arrêtées par le directeur de course (drapeau noir avec disque orange + N°) de sa propre initiative ou à la demande du délégué du championnat.**

Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Seuls les casques norme ECE 22/05 et ECE 22/06 seront autorisés.

Arrêt moteur au guidon

Protections dorsale (EN 14021) et pectorale (EN 1621-2). Obligatoires

**Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits même ceux avec un système de récupération.**

#### **IMPORTANT :**

*Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. **Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental pour chaque moto et se verra appliquer une pénalité de 1 tour en cas de non-présence du tapis.***

#### **4. ENGAGEMENTS :**

Les droits d'engagements sont fixés à **98 €** par équipage pour les 4 heures et **58 €** par pilote pour les 2 heures.

L'engagement ne peut être supérieur au tarif défini par la Commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le Championnat de ligue.

Clôture des engagements sur engage-sports **le mercredi soir (23h59)** avant l'épreuve (y compris pour les pilotes ayant un numéro à l'année)

#### **ATTENTION**

**Engagement en ligne OBLIGATOIRE** sur le site Internet [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)

(C'est au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

**Les licences une manifestation sont à prendre et à régler UNIQUEMENT sur le site de la FFM sur <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>. Elle doit obligatoirement être validée avant la clôture des inscriptions. **Aucune licence une manifestation ne pourra être prise ou payée le jour de l'épreuve.****

#### **ORDRE DE DEPART**

##### **Pour les 4 heures :**

- **Pour la 1ere épreuve** : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes seront attribuées dans **l'ordre de la date de Paiement**

##### **Pour les 2 heures :**

- **Pour la 1ere épreuve** : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes seront attribuées dans **l'ordre de la date de Paiement**
- Pilotes Ligue 2 : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente du Trophée Ligue 2 puis par ordre de date d'engagement

Pour des raisons de sécurité, certains pilotes pourront être autorisés à partir après ceux classés au scratch du championnat de Ligue.

- Pilotes licence « 1 manifestation » par ordre de date d'engagement

Pour la première épreuve 2025, il sera tenu compte du classement scratch final 2024 (scratch Ligue 1).

En cas d'un grand nombre de pilotes au départ des 2 heures, des vagues de départ pourront être constituées par catégorie.

Pour les 2 heures, tous les pilotes ayant marqué des points au scratch 2024 (NCO) auront un numéro de course à l'année correspondant à leur classement 2024.

#### **NUMEROTATION :**

- De 1 à 199 pour les équipages des 4 heures NCO,
- De 800 à 899 les équipages des 4 heures licence à la journée,
- De 200 à 499 pour les pilotes des 2 Heures licenciés ligue 1,
- De 500 à 599 plus pour les pilotes des 2 Heures ligue 2,
- De 600 à 799 licence à la journée pour les pilotes des 2 heures.

#### **5. CIRCUIT :**

30 équipages au maximum sont admis au Kilomètre, le temps au tour ne devant pas être inférieur à 8mn.

Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro naturel. Les difficultés faisant partie du relief naturel du terrain sont acceptées, pour les difficultés rajoutées de type motocross, elles doivent être en nombre restreint et facilement contournables par les participants.

La totalité du circuit doit être banderolé.

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double saut sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire → pour les équipages n'ayant qu'une moto, un des pilotes partira faire son tour de reconnaissance avec les marshall fermant la course des 2 heures (voir le directeur de course)  
**ATTENTION : Après le tour de reconnaissance les pilotes seront placés directement sur la ligne de départ. Pas de passage au Stand pour ravitailler (2 HEURES ET 4 HEURES)**

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et déboucher directement sur une ligne droite.

#### **6. STANDS (ravitaillement et changement de pilotes):**

**Les stands de ravitaillement et changement de pilotes** doivent être à sens unique et délocalisés (indépendants) de la zone parc coureurs et clairement identifiés et délimités par une clôture.

Les spectateurs sont interdits dans les stands (enfants, poussettes, chiens...)

Les stands doivent avoir une seule entrée et une seule sortie

Des bracelets accompagnateurs doivent être distribués par l'organisateur.

Seul le pilote et 2 accompagnateurs maximum par pilote peuvent accéder aux stands.

Le couloir des stands doit faire la largeur d'une moto.

#### **7. TRANSPONDEURS :**

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Il sera fourni des brassards de la commission avec les transpondeurs pour les équipages 4h

**En cas de non-restitution du transpondeur** avant la remise des prix, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le réexpédier à la responsable des transpondeurs à l'adresse suivante :

**Nathalie STEBIG**  
**Le Clos de Lattre - BÂT A 18**  
**755 avenue Lattre de Tassigny**  
**83170 BRIGNOLES**  
E-mail : [manine8350@gmail.com](mailto:manine8350@gmail.com) / Tél :06.26.72.17.45

La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à la suspension de ses engagements sur les prochaines épreuves du championnat. La sanction sera levée suite à la restitution ou remboursement à la valeur du transpondeur (200 €).

## **8. DEPART :**

La première vague comprend 99 pilotes maximum.

Elle sera constituée en priorité par les pilotes ayant marqué des points au scratch de l'année précédente pour la première épreuve, pour les épreuves suivantes, l'ordre sera défini par le classement général scratch du championnat 2025 en cours.

Si le nombre est supérieur à 100, une deuxième vague sera constituée en fonction de la date d'engagement.

Les pilotes ayant choisi la catégorie Ligue 2 partiront en 2ème vague, par ordre **de date de paiement**.

Les pilotes « licence 1 épreuve » partiront en dernière vague.

Le départ est donné Style "24 heures du Mans".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, **personne ne devra se tenir derrière la moto.**

**Pour des raisons de sécurité, la séparation de la course des 2h00 et des 4h00 est obligatoire.**

**ATTENTION : A chaque épreuve, l'ordre de départ sera à l'appréciation des clubs et pourrait être inversé et défini de la façon suivante :**

**2h00 puis 4h00 ou 4h00 puis 2h00**

**L'ordre (2heures puis 4 heures ou 4 heures puis 2 heures) sera indiqué dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives. Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux rouge et tricolore environ toutes les trente secondes.

## **9. SANCTIONS et PENALITES :**

1 passage par les stands pour la course 2 heures est obligatoire, sinon une pénalité de 5 minutes sera appliquée.

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue.

**Tout ravitaillement doit se faire dans le stand prévu à cet effet sur un tapis environnemental et tout pilote doit se trouver à côté de la moto – moteur arrêté (catégorie 2h00 et 4h00) :**

- **Absence de tapis environnemental : 1 tour de pénalité sera appliqué.**
- **Pilote assis sur la moto lors du ravitaillement : 1 tour de pénalité sera appliqué.**

Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui-même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui-même revenir à pied, **signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de chronométrage et montrer son brassard**, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

Tout débordement d'un pilote et ou de ses accompagnateurs sera notifié par une lettre de la commission Endurance au pilote. En cas de récidive, il sera exclu du Championnat de Ligue.

**ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.**

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier).

Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course.

Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée → voir tableau des sanctions en fin de règlement

## 10. LITIGES :

Tout litige doit être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

## 11. CONTROLES ET FIN DE COURSE :

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Attention, la sortie du parc d'assistance (ou des stands) sera fermée dès le baisser du drapeau à damiers.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti.

Si les 50% du temps imparti ne sont pas franchis, seulement 50% des points seront attribués.

## 12. OFFICIELS :

Les officiels suivants seront désignés sur chaque épreuve du championnat :

### Par la commission Endurance TT de la LMRP :

- 1 directeur de course
- 1 arbitre ou Jury
- 1 responsable chronométrage et son équipe
- 1 commissaire technique et son équipe

### Par le Club :

- Des commissaires de piste en nombre suffisant
- Si possible, 2 bénévoles pour aider les commissaires techniques.

## 13. RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

## 14. SECURITE :

Sur toutes les épreuves, il faut un médecin titulaire d'une thèse en doctorat en médecine, inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins et/ou appartenant au corps des médecins des armées, responsable médical de la manifestation. En tant que chef du service médical (CSM), il supervisera l'ensemble des secours médicaux mis à sa disposition. L'organisateur devra également prévoir :

- Présence obligatoire **d'une ambulance** ;
- Présence obligatoire **de secouristes** :
  - **En nombre suffisant** autour du circuit ou idéalement répartis en binôme à l'intérieur du circuit dans des espaces identifiés et sécurisés (pour des interventions rapides).
  - **Avec une installation de type PMA** « poste médical avancé » afin de traiter les victimes
  - Idéalement équipés de radios pour faciliter les interventions

**IMPORTANT : les secours devront être obligatoirement sur place une heure avant le démarrage des premiers essais**

### 15. CALENDRIER 2025 :

- 23 mars Saint Jean de Sault (84) MC de Gordes - engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)
- 25 mai Préfaissal (04) MC de Préfaissal - engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)
- 21 septembre Seyne les Alpes (04) USB la Blanche - engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)
- 12 octobre Méthamis (84) MC Mazanais - engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)
- 26 octobre Visan (84) MC L'Enclave - engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)
- 02 novembre Gignac (84) Mc les Aigles Aptésiens - engagement sur [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)

### 16. LISTE DES NUMEROS ATTRIBUES POUR LA SAISON 2025- 2 HEURES :

201	RICHAUD	Valentin	223	DURBIN	Anthony
202	ARENA	Evan	224	FAURE	Florent
203	MILLE	Antonin	225	LEMAITRE	Guillaume
204	ARENA	Kylian	226	GONZALEZ	Loris
205	RICHAUD	Jordan	227	CAVALIERI	Nathan
206	VINCENT	Guillaume	228	FERAUD	Antonin
207	CASTEL	Maxime	229	PICHON	Dimitri
208	RIBOLZI	Arnaud	230	ESCRIVA	Pierre
209	ARNOUX	Matteo	231	TOSELLO	Philippe
210	IMBERT	Mathis	232	ALESSANDRINI	Matys
211	JOURDAN	Emmanuel	233	CERESOLA	Paco
212	ROUGON	Jerome	234	SIMON	Cédric
213	LEGENDRE	Clément	235	DANESI	Vincent
214	UGOLINI	Xavier	236	ICHARD	Loic
215	CANTEL	Alban	237	FRERE	Laurent
216	BRAUD	Simon	238	MASSA	Enzo
217	TISSOT	Yannick	239	MIRETE	Cyril
218	AUTUORI	Sébastien	240	SAMAT	Romain
219	SAURET	Antoine	241	TARANTE	Clément
220	ROUX	Gaspard	242	DAUBERTE	Frédéric
221	NEGRI	Kevin	243	GAILLARD	Grégory
222	ROUX	Jean Emmanuel	244	ALVES	Stephane



## 17. RECAPITULATIF DES SANCTIONS :

<b>VERIFICATIONS TECHNIQUES</b>	
Machine non conforme :	
Avant l'épreuve	refusée au départ
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1 <sup>er</sup> avertissement : 1 tour
	2 <sup>ème</sup> avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur	refusée au départ
<b>PARC FERME</b>	
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motorcycle	Disqualification
<b>PISTE</b>	
Couper volontairement le circuit balisé y compris dans les stands	Disqualification
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	Disqualification
<b>DEPART</b>	
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
<b>STANDS</b>	
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération :	1 <sup>ère</sup> infraction : avertissement
	2 <sup>ème</sup> infraction : 1 tour
	3 <sup>ème</sup> infraction disqualification
Fumer	Disqualification
Changement de lunettes, gants, etc. – HORS STAND	1 tour
Personnes non autorisées dans les stands (sans bracelets) / animaux, poussettes, etc.	1 <sup>ère</sup> infraction : avertissement 2 <sup>ème</sup> infraction : exclusion
<b>ASSISTANCE DANS LES STANDS</b>	
Assistance contraire au règlement :	1 <sup>ère</sup> infraction : 1 minute
	2 <sup>ème</sup> infraction : 1 tour
<b>RAVITAILLEMENT</b>	
En dehors des stands :	Disqualification
Moteur en marche	Disqualification
Dans les stands : ravitaillement sur la moto	1 tour
<b>REPARATIONS</b>	
Contraires au règlement	1 <sup>ère</sup> infraction : 1 tour
	2 <sup>ème</sup> infraction : disqualification
<b>REGLES ENVIRONNEMENTALES</b>	
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour
<b>DRAPEAUX</b>	
Non-respect des drapeaux	1 <sup>ère</sup> sanction : 1 tour Récidive : exclusion

### **18. CHECK-LIST A L'ATTENTION DES PILOTES :**

- Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)
- Clôture des engagements le mercredi soir (23h59) avant l'épreuve
- Licences 1 manifestation à prendre et à régler uniquement en ligne sur le site FFM  
<http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>
- Contrôle administratif, récupération transpondeurs (et brassards pour les 4 heures) contrôle technique et briefing OBLIGATOIRES.
- 1 tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.
- Pour les équipages n'ayant qu'une moto, un des pilotes partira faire son tour de reconnaissance avec les marshall fermant la course des 2 heures (voir le directeur de course)
- Après le tour de reconnaissance les pilotes seront placés directement sur la ligne de départ.(pas de ravitaillement)
- Les stands de ravitaillement et changement de pilotes doivent être à sens unique et délocalisés(indépendants) de la zone parc coureurs et clairement identifiés et délimités par une clôture, prévoir 1 seule entrée ,1 seule sortie.
- Les spectateurs sont interdits dans les stands (enfants, poussettes, chiens...)
- Distribuer 2 bracelets accompagnateurs par pilote pour accès stands de ravitaillements.
- Départ en vague, courses de 2 heures et 4 heures différenciées
- Les vagues et les ordres de départ sont communiqués par les officiels de la ligue.
- Liste de sanctions et pénalités articles 9 et 18 du règlement.
- Calendrier championnat 2025 voir article 16